

## LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 5 juin 1878.

On remarque et l'on commente beaucoup, dans nos cercles politiques, le silence de M. de Bismark; on est convaincu qu'il cache la préparation de mesures de la plus haute gravité.

Du reste, à la cour de Berlin et parmi les conservateurs en Prusse, on regarde les progrès et les attentats du socialisme comme la conséquence de la politique de M. de Bismark qui, pour faire une guerre si inique au catholicisme, a commencé à s'allier à tous les partis révolutionnaires en Allemagne.

Des lettres de Berlin prétendent que le coup de fusil de Nobiling pourrait bien avoir atteint mortellement la position autocratique du Chancelier allemand.

J'ai rencontré, hier, un des principaux meneurs socialistes de Paris, beaucoup plus intelligent que la plupart des chefs de la secte. Il était fort inquiet et prévoyait pour ses amis et pour lui, « une véritable persécution ». Mais, ajoutait-il, nous nous défendrons énergiquement, et nous sommes plus forts qu'on ne pense.

On se préoccupe déjà, et non sans raison, au Sénat et à la Chambre des députés, des élections qui auront lieu pour le remplacement des 75 sénateurs appartenant au premier tiers sortant.

En plus des 75 sénateurs qui font partie de cette catégorie renouvelable, il devra être pourvu à la nomination de neuf sénateurs, pour remplacer MM. Esquiros, Bonafant-Sibour, Mège, Charles Rolland, Maurice, de Staplande, Jules Brame, de Kérédic et Arnaud (de l'Ariège), décédés.

Voici les départements où des élections sénatoriales seront obligatoires : La Haute-Garonne, le Gers, la Gironde, le Hérault, l'Ille-et-Vilaine, l'Indre, l'Indre-et-Loire, l'Isère, le Jura, la Landes, le Loir-et-Cher, la Loire, la Haute-Loire, la Loire-Inférieure, le Loiret, le Lot, le Lot-et-Garonne, le Lozère, le Maine-et-Loire, La Manche, la Marne, la Haute-Marne, la Mayenne, le Meurthe-et-Moselle, la Meuse, le Morbihan, la Nièvre, le Nord, l'Oise, Constantine et la Martinique.

A ces départements il faut ajouter ceux qui doivent être convoqués pour compléter leur représentation, en ce moment réduite par suite des décès ; ce sont : l'Ariège, les Bouches-du-Rhône, le Gard, le Puy-de-Dôme et Saône-et-Loire.

Les sénateurs et députés républicains, déjà maîtres des départements par les préfets et d'un grand nombre de cantons et de communes par les juges-le-paix et les maires, ont organisé à Paris des comités destinés à préparer l'action électorale sur délégués sénatoriaux.

Les conservateurs, de leur côté, n'ont pas de temps à perdre. Les radicaux, n'attendant que la conquête de la majorité dans le Sénat pour réaliser leur programme, la persécution contre la liberté des catholiques.

Mme Ratazzi va rouvrir, cette semaine, un salon politique à Paris.

Je reçois aujourd'hui seulement une dépêche particulière qui m'indique compte de l'admirable fête religieuse célébrée, lundi, à Fribourg, pour solenniser le septième centenaire de la fondation de cette ville en 1178. Ce télégramme contenait des détails qui n'ont point encore été publiés par les journaux et qui sont de nature à intéresser tous les catholiques, je crois devoir le traduire ici :

« Le pèlerinage national au tombeau du bienheureux Canisius a réuni plus de 25,000 personnes. Avec cette vaillante énergie qui leur est familière, les populations fribourgeoises se sont, dans cette circonstance, levées en masses, à la suite de leurs autorités locales et de leurs pasteurs. Elles ont quitté leurs communes respectives, en dépit d'une pluie torrentielle, obligées, quelques-unes au moins, de se mettre en route dès deux heures du matin. En arrivant processionnellement à Fribourg, elles ont trouvé la ville couverte de drapeaux. La cérémonie a été annoncée par 101 coups de canon. L'office pontifical a été célébré. Dans le cortège, on remarquait des membres du gouvernement, des députés, des municipalités du canton. L'évêque était suivi de tout son clergé, des ordres religieux et de plus de 10,000 fidèles, bannières déployées et fanfares sonnant. On s'est rendu aussi à la collégiale de Saint-Nicolas où le Te Deum a été chanté. C'est M. l'abbé Winterer, curé de Mulhouse, député, au Reichstag, qui a prêché le sermon. Il a produit une profonde impression sur son immense auditoire.

Après la cérémonie religieuse, un meeting catholique s'est tenu en plein air, sur la principale place de Fribourg. Le peuple tout entier a acclamé la lecture de la profession de foi adressée à S. S. Léon XIII, et dont voici le résumé : « Nous jurons fidélité à la religion catholique. Nous jurons de n'accepter jamais les erreurs qui s'appellent vieilles

catholiques et catholiques libérales. Nous adhérons pleinement et entièrement au Syllabus, au dogme de l'infailibilité, à l'Encyclique de Léon XIII. » Les radicaux ont alors essayé de susciter quelque tumulte ; leur tentative a échoué devant le calme parfait des catholiques.

Tous les cantons catholiques de la Suisse étaient représentés par de nombreux délégués ; ils avaient envoyé leurs bannières. M. l'abbé Fleury, vicaire-général de Mgr Mermillod, représentait le prélat exilé, on remarquait aussi des députés jurassiens au Grand-Conseil de Berne, qui étaient venus à Fribourg élever la voix au nom de leurs populations persécutées.

Enfin, de nombreuses dépêches avaient apporté de sympathiques adhésions de tous les points de la Suisse, de la France, de Rome, etc., à l'œuvre du comité organisateur de cette manifestation grandiose. »

DE SAINT-CHÉRON

## BULLETIN ÉCONOMIQUE

Chambre de Commerce de Roubaix Séance du 4 juin 1878.

Étaient présents : MM. A. Delfosse, président; Voldemar-Lestienne, Julien Lagache fils, Eloy Duvalier, Henri Mathou, Funck, Parent-Monfort, François Roussel, Motte-Bossut.

Absents avec justification : MM. Scrépel-Roussel et Vinchon.

Absents sans justification : M. Gustave Wattinne.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Il est donné lecture de la réponse du comité de direction du chemin de fer du Nord à la demande de la Chambre tendant à obtenir la délivrance à Roubaix de billets d'aller et retour à prix réduits pour Paris, valables pendant 8 jours. — La Compagnie est disposée à offrir une réduction de 50 0/0 sur le prix des billets de 3<sup>e</sup> classe, aux ouvriers des établissements industriels qui seront envoyés à l'Exposition, aux frais de leurs patrons, par groupe de 4 personnes au moins appartenant à un même établissement, et ces billets seront valables pendant 8 jours. En outre, il sera organisé périodiquement des trains de plaisir à prix réduits avec voitures de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> classes.

M. le président fait part à la chambre qu'ayant reçu la visite de M. l'inspecteur principal du chemin de fer de Nord il a entretenu ce fonctionnaire de diverses questions intéressant le commerce de Roubaix : 1<sup>o</sup> rétablissement à la gare de Roubaix, du bureau de transit international; — 2<sup>o</sup> amélioration à apporter à la correspondance du train venant de Paris. Ce train, partant à 7 h 45 m. du matin, arrive à Lille à 12 h. 20 m. Or, le train de Lille à Roubaix part à 12 h. 10 m.; il suffirait donc de le faire partir à 12 h. 25 m. pour que le courrier puisse être distribué près d'une heure plus tôt à Roubaix et pour que les voyageurs réalisent une grande économie de temps puisqu'ils sont obligés d'attendre le train de une heure 7 minutes. — 3<sup>o</sup> Tarif du transport des charbons. La gare du Nord-Est reçoit nos charbons du bassin d'Anzin au tarif de 22 francs, par wagon de 10,000 kilos, tandis que la gare du Nord, nous les délivre à 20 fr. Il y a là une anomalie, puisque la distance d'Anzin à la gare Nord-Est est infiniment moins grande que par l'autre voie. Quel que soit le motif qui fait agir l'administration du chemin de fer, il est évident que dans ces conditions, notre nouvelle gare devient pour ainsi dire inutile.

Par sa lettre du 4 juin, M. l'inspecteur principal informe M. le président que ces diverses questions sont en ce moment à l'étude, qu'elles seront examinées avec tout l'intérêt qu'elles comportent et que lui-même fera tous ses efforts pour que les solutions à intervenir soient aussi conformes que possibles aux vœux exprimés par la Chambre de Commerce de Roubaix.

La Chambre désigne comme délégués pour aller déposer à l'enquête parlementaire, ouverte au sujet des traités de commerce, MM. A. Delfosse, Henri Mathou, Motte-Bossut et Vinchon.

Relativement au traité de commerce avec l'Italie, M. le Président a échangé avec MM. des Rotours et Debuchy, députés, qui demandaient à connaître les observations et les impressions de la Chambre de commerce de Roubaix, une correspondance qui est communiquée à la Chambre et qui se résume ainsi :

Dans le traité conclu le 8 juillet 1877 les droits de nos tarifs conventionnels actuels sont inscrits pour les importations d'Italie en France avec l'intention formelle de les appliquer aux autres nations comme *minimum*; mais, de son côté, l'Italie relève considérablement ses droits pour les marchandises qu'elle reçoit de nous. Ce qui veut dire que nous livrons notre marché tandis que l'Italie nous ferme le sien. Nous faisons donc un traité de dupes, rendu aussi désastreux que possible par la clause de traitement de la nation la plus favorisée nous fermons la porte à un relèvement de droits poursuivi avec énergie. Il est évident qu'il y a nécessité d'attendre le résultat de l'enquête qui se fait en ce moment.

Accepter le traité suivant la nouvelle proposition qui réserve les textiles seulement, c'est se séparer de ceux qui ont d'autres intérêts à défendre et qui, à leur tour, nous sacrifient quand les textiles reviendront. C'est un danger, et nous ne serons pas

embrassant dans une défense commune tous les intérêts menacés.

Par sa circulaire du 31 mai dernier, M. le Préfet informe la Chambre que le Conseil général du Nord a voté en principe une somme de 10,000 francs à répartir par égales portions entre les sept arrondissements, et à mettre par moitié à la disposition des ouvriers de l'Agriculture et des ouvriers de l'Industrie qui seront désignés par le Préfet d'accord avec la Commission départementale, après avis pris auprès des administrations et corporations agricoles et industrielles pour être envoyés à l'Exposition universelle; lesdits ouvriers devront faire, pour être soumis au conseil général, un rapport sur le résultat de leurs observations.

La Chambre de Commerce, invitée à faire ses propositions, prendra les mesures nécessaires pour donner satisfaction au désir exprimé par M. le Préfet. MM. Funck et Vinchon acceptent la mission de s'adjointre, comme délégués de la Chambre de Commerce, à la commission municipale chargée de désigner les ouvriers des diverses industries de Roubaix qui seront envoyés à l'Exposition aux frais de la ville.

M. le président communique une proposition de M. Funck, demandant l'intervention de la Chambre pour obtenir : 1<sup>o</sup> Une quatrième distribution de la correspondance à Roubaix, dans la matinée; la correspondance du Nord, de Fourmies, du Cateau, de Saint-Quentin, de Reims, etc., qui arrive à Roubaix à 9 ou 10 heures du matin ne pouvant être actuellement distribuée qu'à trois heures; 2<sup>o</sup> le parcours gratuit des facteurs sur les tramways; 3<sup>o</sup> l'envoi plus fréquent à Tourcoing de la correspondance de Roubaix pour cette ville; nos lettres qui actuellement n'y sont distribuées que le lendemain matin, pourraient l'être dans la journée même.

La Chambre adopte cette proposition et décide que les démarches nécessaires seront faites auprès des administrations des Postes et des Tramways.

M. Funck met sous les yeux de la Chambre un genre de carte-postale au moyen de laquelle l'envoi par la poste de petites sommes jusqu'à 300 francs s'effectue en Allemagne, dans les conditions les plus favorables de facilité, de commodité et de bon marché. La Chambre essayera d'intéresser M. le Ministre à l'adoption des cartes-postales semblables pour la France.

La Chambre donne acte à M. le Président de la communication et du dépôt :

1<sup>o</sup> d'une lettre de M. le Préfet au sujet du classement des dépôts de pulpes de betteraves au nombre des établissements insalubres;

2<sup>o</sup> d'une lettre de M. le ministre des travaux publics concernant les communications faites aux Chambres de Commerce des propositions de tarifs de chemins de fer;

3<sup>o</sup> d'un circulaire relative au Congrès international pour l'unification du nomenclature des fils.

Le Président,

A. DELFOSSE.

Hier, à 10 heures, la Commission d'enquête a entendu les membres de la Chambre de Commerce de Lyon qui avait déjà commis MM. Sevenne, Llieuthal et Mulaton pour demander la suppression de tous droits pour tous les textiles similaires entre eux et, notamment, les fils de coton et de bourre de soie.

Les fabricants tullistes ont demandé l'établissement d'un droit leur permettant de soutenir la concurrence contre l'Angleterre.

La signature de bourre de soie, représentée par MM. Martelin, Warnery, Huber, etc., a demandé des modifications au projet de tarif général, dans le but d'obtenir, par l'augmentation des droits, une protection plus efficace et plus équitable contre l'entrée des produits similaires étrangers, et une assimilation plus étroite avec les textiles tels que la laine, le coton et lin, dont la fabrication ressemble le plus à la sienne.

## Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Par décret en date du 5 juin 1878, M. Augustin Morel est nommé adjoint au maire de Roubaix en remplacement de M. Daudet.

l'ider l'élection de M. d'Arras dans la 1<sup>re</sup> circonscription de l'arrondissement de Dunkerque. (Séance du 4 juin.)

Ont voté pour l'invalidation : MM. Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, Masure, Mention Merlin, Scrépel.

Ont voté contre l'invalidation : MM. Georges Brame, Debuchy, baron de La Grange, Plichon, des Rotours, Tellez-Béthune.

N'ont pas pris part au vote : MM. d'Arras, de Marcère, Joos.

Le Cardinal-Archevêque est rentré, hier, à Cambrai, de son séjour annuel à Lille.

La santé de Son Eminence est excellente et ne s'est nullement ressentie des fatigues de sa tournée épiscopale.

Dans la longue liste des juges de paix et des suppléants nommés, révoqués ou déplacés, nous ne lisons aujourd'hui qu'un nom appartenant au ressort de la cour de Douai :

Est nommé suppléant du juge de paix du canton nord de Saint-Omer (Pas-de-Calais), M. Cossart, docteur en droit, notaire, en remplacement de M. Tible, qui a été nommé juge suppléant au tribunal de première instance de Saint-Omer.

Des vêtements pouvant convenir, comme dimensions, à un jeune garçon de 10 à 12 ans, ont été trouvés, hier après-midi, sur les bords du canal de Roubaix, près de la place Nadeud. Croyant à un accident, trois bateliers ont aussitôt entrepris des recherches dans la partie du canal comprise entre le port du Galon d'Eau et l'écluse, mais ces recherches sont restées infructueuses. Ces vêtements comprennent un paletot, un pantalon, un gilet et une chemise, et sont dans un état d'usure très-avancé.

TH. LEURIDAN.

## Ephémérides Roubaisiennes

6 juin 1637. Maître François Becquart, licencié en théologie, curé de Roubaix, fondateur de l'école dominicale, meurt de la peste. L'épidémie qui décimait alors notre population depuis un an frappait non seulement le troupeau, mais encore le généreux pasteur qui volait au secours de ses brebis. Un tableau et une inscription dans l'église Saint-Martin, rappelaient les traits et le dévouement du curé François Becquart, victime de sa charité envers ses ouailles.

6 juin 1635. — Arrivée de l'évêque de Tournai, Mgr de Gand-Vilain à Tourcoing.

Il venait bénir une statue de la Ste-Vierge, au couvent de Notre-Dame des Anges, aujourd'hui Hospice-général.

Cette statue de la Sainte-Vierge était destinée à une chapelle, que les Franciscains, nouvellement établis avaient improvisée dans leur monastère.

G. B.

## L'Établissement du Gaz

On lit dans la Gazette de Tourcoing :

Ce n'est pas de la construction de l'établissement que nous voulons parler aujourd'hui, mais de la canalisation. Disons seulement qu'à l'usine, on a repris activement les travaux que le mauvais temps avait fait interrompre. Le personnel des ouvriers a été augmenté, l'édification des bureaux s'achève et le premier gazomètre sort de terre.

Quant à la pose des tuyaux conducteurs, elle s'opère depuis un certain temps déjà; 2,500 mètres de canalisation sont établis jusqu'à présent; à droite, rues de la Gare, Dervaux et de Guisnes; à gauche, rues Motte, des Nonnes et du Bocquet. Le travail quotidien est de 200 à 250 mètres; on pourra arriver par la suite, à 300 mètres de canalisation par jour.

Dès le commencement de la canalisation, on a élevé, place de Sébastopol, un baraquement dans lequel ont été rassemblés les appareils d'expérimentation pour vérifier l'état des conduites gazeuses, au fur et à mesure de leur pose. Dans le baraquement se trouvent aussi, les divers matériaux destinés à constituer les joints; ce sont particulièrement des rondelles en caoutchouc.

Les appareils d'expérimentation se composent d'une locomobile d'une force de 8 chevaux et d'une pompe mue par cette locomobile. Cette pompe, à piston plongeur, de 20 centimètres de diamètre sur 30 centimètres de course, sert à introduire l'air dans les tuyaux, au moyen de deux conduits, un de droite, pour la canalisation qui commence rue de la Gare, un de gauche pour les tuyaux à partir de la rue Motte. Un manomètre adjoint à la pompe, en déterminant la tension de l'air dans l'intérieur des conduites gazeuses, fait connaître la présence des fuites.

Quand le mouvement du manomètre déclare une ouverture quelconque, on se porte aux joints de la canalisation qu'on expérimente, on les enduit d'eau de savon, laquelle a la propriété de former des bulles sous la pression de l'air; la moindre fissure est donc immédiatement constatée par la bulle qui se forme sous l'action du gaz atmosphérique qui s'échappe alors de la fuite. C'est un moyen très-ingénieur et infallible.

En raison de ces expérimentations les tranchées restent nécessairement ouvertes après la pose des tuyaux, pendant quelque temps.

Les branchements qui relient la grande canalisation, à l'intérieur des habitations, se posent concurremment à

elle. Les tranchées interrompues au commencement de la rue de la Station, à cause du tramway seront ouvertes pendant la nuit, pour que la pose des tuyaux soit effectuée là, sans entraver la circulation.

Tout ce grand travail des conduites gazeuses à la physionomie d'une bonne installation; les ouvrages s'effectuent avec toute la régularité, l'harmonie et l'intelligence qu'ils comportent. Les nombreux essais faits, comme nous l'avons indiqué plus haut, avec la pression atmosphérique ont produit d'excellents résultats; ce qui donne à constater que la confection des joints s'opère dans les meilleures conditions.

Bonne chance à l'œuvre.

G. B.

RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE. — Classes de 1868 et 1872. — Les réservistes de la classe de 1868, de la subdivision de Lille, qui auront droit à leur passage dans l'armée territoriale le 30 juin 1878, sont prévenus qu'ils devront, à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 25 courant, déposer leur livret individuel à la mairie de leur domicile, ou de leur résidence, ainsi qu'il est prescrit à la page 2 de ce livret.

Les hommes de la classe 1872 faisant partie des catégories ci-dessous désignées devront également déposer leur livret aux mêmes dates.

Hommes de la deuxième portion du contingent. — Engagés volontaires. — Soutiens de famille. — Hommes maintenus ou renvoyés dans leurs foyers comme fils de veuve, aînés d'orphelins, etc.

Les livrets seront adressés au bureau de recrutement pour y faire établir les certificats de passage ou les ordres de route; ils seront rendus aux intéressés par l'intermédiaire de la gendarmerie.

Les hommes qui n'ont conformation pas aux prescriptions du présent avis seraient passibles de punitions disciplinaires.

Stat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 4 juin. — Joseph Poquet, rue de Mouveaux, cour Coqu, 9. — Emile Dejonghe, rue de Tourcoing, cour Pippo, 26. — Julia Moulart, boulevard d'Halluin. — Guillaume Deraedt, rue n<sup>o</sup> 7, au Pile, cour Cornille, 2. — Germain Badar, au Pile. — Albert Coquant, rue de la Pêche, 17. — Boniface Richomme, rue de Mautait, 6. — Jules Henneuse, au Cul-de-Four.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 4 juin. — Jean Philips, 61 ans, journalier, rue de Naples, 2. — Léonise Bardioux, 5 mois, rue de l'Hommelet. — Emile Vandamme, 2 ans, rue Neuve, 32. — Sidonie Metdenpennghem, 1 mois, rue de la Basse-Masure, 43. — Angèle Pouvrier, 4 ans, rue de l'Ouest, 8.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 2 juin. — Ivoa Vanderkerchove, 36 ans, tisserand, et Hortense Kintz, 29 ans, tailleur. — Edouard Vannieuwenhuysse, 29 ans, marchand de vins, et Rosalie Hamer, 25 ans, sans profession. — Henri Delvoire, 27 ans, garçon boucher, et Joséphine Hallier, 31 ans, tisserand. — Pierre Heumz, 35 ans, brigadier des douanes, et Adélaïde Joye, 45 ans, ménagère. — Ange Delezic, 22 ans, tisserand, et Joséphine Smet, 26 ans, soigneuse. — Emile Leperre, 21 ans, peintre, et Marie Declercq, 20 ans, peigneuse. — Joseph Schass, 22 ans, fleuriste, et Léontine Pauwels, 20 ans, tisserand. — Jean Kintz, 22 ans, tisserand, et Colette Poignée, 23 ans, tisserand. — Charles Lourens, 38 ans, cordonnier, et Thérèse Lauwrens, 23 ans, soigneuse. — Pierre Gelfod, 34 ans, tourneur en fer, et Adolphe Vasseur, 30 ans, journalier. — Léonard Vandenbrouck, 35 ans, boboter, et Clémentine Sterck, 27 ans, couturière. — Edgar Danal, 30 ans, comptable, et Marie Dillies, 29 ans, lingère. — Eric Robbe, 42 ans, domestique, et Aurore Desmullier, 19 ans, journalière. — Félix Delbarre, 25 ans, et Marie Leppers, 25 ans.

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUJARDIN-GRINDEL qui, par obit, ont été reçus par lettre de faire part du décès de Monsieur Alexandre-Joseph DUJARDIN, veuf de dame Marie-Joseph ROUSSEL, décédé à Leers (France) le 5 juin 1878, dans sa 94<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux Convois et service solennels qui auront lieu le samedi 8 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Leers. — L'assemblée à la maison mortuaire, ferme Salam-bier-Dhalluin.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 11 juin 1878, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Aimée-Sylvie DUCATTEAU épouse de M. Carlos GORDON-NIER pieusement décédée à Roubaix, le 10 juin 1877, dans sa 61<sup>e</sup> année. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET OBITS. — Imprimerie Alfred Reboix. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien).

ADRESSES

INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Planes

Location et réparation, rue du Fontenoy, 88. 15176

Imprimerie, Librairie, Lithographie

Alfred REBOIX, rue Neuve, 17, Roubaix.

BARREZ-JULIETTE, rue de la Vieille-Abreuvoir, 31, Place Stomway de New-York.

Location et abonnement de musique à l'année.

Pournier-Delfortrie. ARTICLES DU JAPON p<sup>r</sup> fûtes et cadeaux, Grande-Rue, 56, Roubaix. 15313

Brevets d'invention

V. DOBERNILL, ingénieur. — Prise de brevets en France et l'étranger, correspondants dans tous les pays. 14894